



Membre des réseaux  
Réserve de biosphère  
(Unesco)  
Géoparc mondial Unesco  
Charte européenne  
du tourisme durable  
(Europarc)

## Une autre vie s'invente ici

### Délibération 2018 BS 135 du Bureau Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Envoyé en préfecture le 01/02/2019  
Reçu en préfecture le 01/02/2019  
Affiché le  
ID : 084-258402346-20181220-2018\_BS\_135-DE

#### **Objet : CRET LUBERON 2**

L'an deux mille dix-huit et le 20 décembre à 14h00, les membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 13 décembre, se sont réunis à la Chapelle Saint-Elzéard à Montfuron sous la présidence de Dominique SANTONI.

Le quorum était atteint avec 21 présents (19) ou représentés (2) pour 17 requis.

#### **Etaient présents :**

**Mesdames** Dominique SANTONI, Geneviève JEAN, Valérie DELONNETTE, Sabine GATIN, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Paule DAPRES, Viviane DARGER, Roselyne GIAI-GIANETTI, Gaëlle LETTERON, Nadine SARTO-BARANCOURT,

**Messieurs** Mickaël CAVALIER, André BERGER, Jacques DECUIGNIERES, Alain CAHOUR, Alain DEILLE, Bernard FRAYSSINET, Stéphane SAUVAGEON, Philippe DAUMAS, Pierre FISCHER,

#### **Avaient donné pouvoir :**

##### **Madame**

Jacqueline COMBE à Jacques DECUGNIERES

##### **Monsieur**

Arnaud BOUTET à André BERGER

#### **Etaient excusés**

**Mesdames** Elisabeth AMOROS, Yolande PRIMO

**Messieurs** Gérard MATHERON, Philippe ROUX

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret ministériel le 20 mai 2009 ;

Vu l'engagement des intercommunalités aux côtés du Parc du Luberon pour porter une seule candidature au service du territoire ;

Considérant que le Contrat régional d'équilibre territorial CRET Luberon 2 participe à la mise en œuvre du plan climat régional « Une COP d'Avance ».

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le cadre stratégique et le programme opérationnel composant la candidature CRET Luberon 2
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en application de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,

Dominique SANTONI



Nombre d'annexe(s) jointe(s) :

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex  
Tél : 04 90 04 42 00 • [contact@parcduluberon.fr](mailto:contact@parcduluberon.fr) • [www.parcduluberon.fr](http://www.parcduluberon.fr)